



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

23 JANVIER 2017

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 23 janvier 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse suppléante : Annie Boucher

Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Michel Lafontaine Claude Thouin Jocelyn Denis

À laquelle est absent, monsieur le maire, Guy Paradis.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Annie Boucher.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h15.

ADMINISTRATION

2017-01-014

Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Lise L'Heureux

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté à l'avis de convocation. Ce dernier a été notifié à tous les membres du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Prolongation de la période probatoire au contrat de la directrice générale avec demande d'ajustements
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Madame la mairesse suppléante demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-01-015

Prolongation de la période probatoire au contrat de la directrice générale avec demande d'ajustements

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert a embauché Mme Caroline Gagnon et signé un contrat de travail à durée indéterminée par l'adoption de la résolution 2016-09-142 ;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
23 JANVIER 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant que ledit contrat de travail prévoit une période de probation de trois mois;

Considérant la situation particulière qui sévit actuellement au sein de la Municipalité de Saint-Justin pour laquelle Mme Gagnon occupait la même fonction qu'à la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que les membres du conseil sont d'opinion que dans les circonstances il est opportun de prolonger la période de probation de Mme Gagnon de de trois à six mois.

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal autorise Mme Annie Boucher, mairesse suppléante à signer un addenda au contrat de travail de Mme Gagnon précisant que :

- ❖ la période de probation de trois mois prévue au contrat de travail de madame Caroline Gagnon soit prolongée de trois mois supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'au 24 avril 2016, donnant ainsi une période de temps additionnel au conseil municipal pour évaluer le travail et la compétence de Mme Gagnon dans sa fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame la mairesse suppléante demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-016

Levée de la séance

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

Que la séance soit levée à 8h23

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Annie Boucher
Mairesse suppléante

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Annie Boucher, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annie Boucher, mairesse suppléante